

Motion 2743

Neutralité carbone : l'agriculture contribue à la solution !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) datant d'août 2019 ;
- la loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO₂), du 25 septembre 2020, en son art. 2, let. h¹, et en son art. 4, al. 2² ;
- le postulat 19.3639, du 18 juin 2019, du conseiller national Jacques Bourgeois sur la séquestration du carbone ;
- la loi cantonale sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr) (M 2 05), 21 octobre 2004, en son art. 24 ;
- la synthèse des scénarios exploratoires du Centre interdisciplinaire de la durabilité (CID) « Neutralité carbone à Genève en 2050 »³ ;
- le plan climat cantonal 2015-2022, en particulier la fiche 6.4 du volet 2 ;
- la M 2520 renvoyée au Conseil d'Etat le 18 octobre 2019 et invitant celui-ci à déclarer l'urgence climatique ;
- le rapport de synthèse de l'enquête participative 2019 du Conseil d'Etat, « Genève 2050 : quel futur souhaitez-vous ? », de novembre 2020 ;
- l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) en conséquence de notre consommation ;
- la nécessité de trouver des solutions créatives pour y faire face ;

¹ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2020/2013/fr> : « *protection du climat* : ensemble des mesures contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à renforcer les capacités des puits de carbone et visant à atténuer ou à prévenir la concentration de ces gaz dans l'atmosphère ».

² <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2020/2013/fr> : « Doivent également contribuer à atteindre les objectifs de réduction les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à renforcer les capacités des puits de carbone qui se fondent sur d'autres actes, notamment ceux qui régissent les domaines de l'environnement, de l'énergie, des déchets, de l'agriculture, de l'économie forestière, de l'industrie du bois, du secteur financier, de la circulation routière et de l'imposition des huiles minérales, ainsi que les mesures volontaires. »

³ <https://www.ge.ch/document/etude-exploratoire-neutralite-carbone-geneve-2050>.

- le rôle essentiel et incontournable des terrains agricoles dans le piégeage du carbone ;
- les avancées des techniques agricoles permettant de développer les méthodes de piégeage du carbone ;
- la tenue d'un registre, depuis 1992, des analyses de sol effectuées par les agriculteurs du canton en lien avec les prestations écologiques requises (PER) ;
- le contrôle de ces analyses pratiquées par les agriculteurs depuis 1992 par un laboratoire qui souligne et confirme les résultats ainsi que le savoir-faire des paysans genevois ;
- que le sol piège plus de carbone terrestre que la totalité des puits de carbone atmosphériques et végétaux, notamment les prairies liées à la production fourragère,

invite le Conseil d'Etat

- à rendre rapport sur les pratiques, les bénéfices et la création d'un cercle vertueux grâce à la captation du carbone, conformément à la fiche 6.4 du plan climat cantonal – volet 2, d'ici 2025 ;
- à mettre en œuvre les mesures améliorant la séquestration de carbone par les différents types de sols et les pratiques agricoles de notre territoire ;
- à évaluer le bénéfice du « Projet qualité des sols et séquestration de carbone organique : un pilotage par les résultats » afin d'en assurer la pérennité pour les agriculteurs intéressés au-delà du calendrier du « Projet qualité des sols et séquestration de carbone organique : un pilotage par les résultats » ;
- à aligner les politiques publiques afin d'atteindre la neutralité carbone à Genève en 2050 ;
- à définir une stratégie cantonale sur les sols, en particulier sur la qualité des sols agricoles ;
- sur la base de cette stratégie, à mettre à jour le plan de mesures de protection et de renforcement de la qualité des sols ;
- à initier une réflexion sur les possibilités de quantifier de manière fiable et de certifier les prestations de séquestration du CO₂ pratiquées par l'agriculture ;
- à informer la population des solutions apportées par l'agriculture genevoise grâce à la captation de CO₂, ainsi que des nombreux autres bénéfices de l'agriculture de conservation (meilleure résilience en cas de sécheresse, diminution de l'érosion, etc.).

Votée le 12 mai 2023